HAL. — La Compagnie des tramways, à qui un vœu avait été transmis, répond qu'elle a donné des instructions pour que les trains stationnent de façon à permettre aux voyageurs de monter et de descendre du côté de la chaussée. Quant au déplacement de l'arrêt, le vœu ne pourra être pris en considération que lors du dédoublement des voies.

DISTRIBUTION DE VETEMENTS AUX ECOLIERS. — Sont nommés : MM. Henri Montaigne, Mille, Dunand et Delourme fils, membres d'une Commission chargée de répartir le crédit de 900 francs affecté aux secours de cette nature, d'après les listes dressées par les instituteurs. M. Montaigne réclame une distribution impartiale dans toutes les écoles. M. Baelen appuie la réclamation, mais quelques conseillers de la gauche, entre autres M. Picavet, s'y opposent. M. Omer Ameye fait remarquer que toutes les écoles ont droit au partage des deniers communaux. Le vote secret est demandé : la distribution à toutes les écoles est adoptée par onze « oui » contre dix « non ».

SUBVENTION A L'INSTITUT PASTEUR. — Une somme de 30 francs est votée à titre de subvention au profit de l'Institut Pasteur.

INTERDICTION DE LA MENDICITE. — Cette proposition est remise jusqu'à l'arrivée de M. Mille, conseiller qui en est l'auteur.

ABATTAGE PARTICULIER. — Les membres de la minorité proposent une série de vœux. Le premier est relatif à l'interdiction des abattages particuliers et à l'établissement d'une taxe sur les fermiers qui abattent leurs bestiaux et les débitent eux-mêmes : cette vente ne pourrait se faire qu'après la visite du vétérinaire. L'administration revendique le droit exclusif de se prononcer sur cette question ; elle donne toutefois un avis favorable à la proposition, sauf en ce qui concerne la taxe, les fermiers n'étant pas patentés. Le Maire fait observer en outre que le fermier peut légalement débiter ses produits, comme il peut transformer son blé en pain et que les débits de viande dans les fermes sont avant tout profitables aux ouvriers consommateurs.

A tout hasard, on décide d'agréer le vœu et de le soumettre à l'autorité supérieure, avec le projet d'une taxe de 10 francs par tête de bétail abattu. Le bénéfice de cette taxe reviendrait au bureau de bienfaisance.

RETABLISSEMENT DE LA SUBVENTION EN FAVEUR DE LA FANFARE « LA JEUNE FRANCE ». — Pour la troisième fois, cette question est remise au jour. Deux fois déjà, le Conseil a rejeté la demande. Le Maire propose, pour mettre fin à un conflit regrettable, de dissoudre les deux sociétés musicales et de réunir les adhésions pour une nouvelle Union municipale. Les collectivistes ne veulent rien entendre et réclament le vote.

L'assemblée, par trois scrutins secrets successifs, rejette la demande de subvention par dix voix contre dix et une abstention.

CHAUFFAGE DE L'ASILE DES VIEILLARDS. — Ce vœu est renvoyé à la Commission du Bureau de bienfaisance.

SUPPRESSION DES PRESTATIONS EN NATURE. — Le Conseil [illegible] MM. Delbecque, Montaigne, [illegible] et Delourme [illegible] l'exécution des prestations [illegible].

SUPPRESSION DES 15 ET 23 JOURS. — Ce vœu [illegible].

CONVENTION FRANCO-BELGE. — Les promoteurs [illegible] la convention internationale franco-belge [illegible].

HALTE DE [illegible]. — Le Conseil adopte en [illegible].

[illegible] — Une Commission est [illegible] MM. Delesalle, [illegible].

CONSTRUCTION D'UN PREAU A L'ECOLE MATERNELLE. — Le Conseil reconnaît la nécessité de [illegible] la Commission des travaux [illegible].

[illegible] — M. Lajeune réclame [illegible].

[illegible] DE L'ADMINISTRATION [illegible].

[illegible]

M. Baelen. — Nous sommes ici en conformité avec la loi ; [illegible] le tribunal [illegible].

[illegible] toute discussion est inutile et [illegible].

L'incident de la fin.

On parle de démission

[illegible]

M. [illegible] un intrus, je donnerais [illegible].

[illegible] démission collective.

[illegible] M. le Maire réclame le silence. [illegible] Son voisin, Haart, [illegible] l'ordre du jour a été interverti ; il [illegible] la subvention [illegible] en votant avant l'arrivée de [illegible] le départ d'un conseiller libéral qui [illegible]. Les collectivistes se croient tous l'objet [illegible] vivement.

Ils n'ont pas honte ! C'est écœurant ! s'écrie le citoyen Picavet, nous s'adressant au Maire : Vous n'êtes [illegible] digne.

Le Maire et les membres de la droite restent calmes [illegible]. Le citoyen Mille crie en gesticulant : Vous ne délibérerez plus ! Nous ferons de l'obstruction, parce que vous n'êtes pas les élus du suffrage universel. Donnez votre démission !

La séance levée. -- Violents incidents

La salle est houleuse ; la délibération, très calme jusque là, a changé d'aspect ; c'est l'intervention du citoyen Mille qui a mis le feu aux poudres. Il parle avec force, [illegible] de démissionner, offrant sa propre démission [illegible] collègues.

Dans l'assistance, des voix se font également entendre. [illegible] Démission !

Devant un pareil tumulte, le Maire prend le parti de [illegible]. Plusieurs de ses collègues [illegible] à se retirer. Mais les citoyens [illegible] ne lâchent pas ; le premier continue de [illegible] au milieu du vacarme ; le second profère des [illegible] : Vous n'avez pas de cœur ! clame-t-il, vous êtes des sans cœur ! vous ne partirez pas comme ça ! Démissionnez !

— Démissionnons tous, ajoute le citoyen Mille, tous !

— Vive la fanfare ! ajoute le citoyen Berbieux, ils ont [illegible] au beurre !

La démission collective décidée

Pendant tout ce tumulte, on fait signer le livre des délibérations que les conseillers signent tour à tour. Cependant les membres de la droite prennent conseil quelques instants et peu après le Maire reparaît à son siège et déclare que la majorité et l'administration relèvent le défi lancé par les adversaires et qu'en présence d'une obstruction systématique, elles consentent à donner leur démission en même temps que les membres de la minorité. Dès demain, ajoute M. le Maire, j'enverrai à la Préfecture, la démission collective du Conseil.

Des applaudissements bruyants accueillent cette déclaration ; les collectivistes du Conseil et de la salle approuvent de leurs cris et de leurs gestes, puis un chant s'élève, dominant le brouhaha. C'est l' « Internationale » qui termine cette séance tumultueuse. La sortie a lieu à onze heures quinze, sans autre incident.

CONCERTS ET SPECTACLES

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — LES CLOCHES DE CORNEVILLE. — La direction du théâtre de Lille a eu une heureuse inspiration en venant nous donner dimanche après-midi une représentation d'opérette : les « Cloches de Corneville ».

Personne en effet ne peut se plaindre de voir donner de temps à autre une audition amusante, personne, sauf peut-être les artistes qui, fatigués déjà par leur voyage et leur représentation de l'après-midi, doivent à nouveau paraître le soir à Lille au cours de ces 15 ou 20 actes que l'on a coutume de distribuer libéralement aux spectateurs du dimanche.

Les « Cloches de Corneville » ont d'ailleurs obtenu ici, comme partout, un vif succès. Musique alerte et puissante, enjouée et charmante, musique réellement française en un mot, voilà bien cette œuvre que l'on peut qualifier d'artistique sans aucune exagération. Connaissez-vous quelque chose de plus gentil que les « On dit », que l'air des servantes, le rondeau de Serpolette ou ses célèbres « Pristi, sapristi, montons-nous la tête ! » et surtout, les deux airs de Grenicheux, le premier, très court, un rien, mais ravissant de finesse amusante, « Cocher, miséricorde, ça m'coûte beaucoup... », l'autre, la valse-histoire, « Je regardais en l'air... », lorsqu'il raconte son pseudo-sauvetage de Germaine et où l'heureuse appropriation de la musique aux paroles produit, lorsque l'acteur est bon, comme une harmonie imitatives des plus visibles.

Dans cette partition se rencontrent également quelques perles d'inspiration plus élevée, comme la chanson des Cloches, le duo du dernier acte « Une servante, qu'importe ? », la chanson des Gueux d'une allure ancienne et l'entr'acte-gavotte exécuté par l'orchestre entre les deux tableaux du 1er acte.

Les « Cloches de Corneville » ont été convenablement jouées. La première chanteuse, Mme Lefebvre, possède un organe qu'elle conduit avec assez de sûreté. Elle a joué le rôle complexe de Serpolette avec beaucoup de verve et de gaité.

Le rôle un peu secondaire de Germaine était échu à Mlle Melia. Cette artiste chante très gentiment, avec grâce même. Elle a été particulièrement goûtée dans la légende des cloches au premier acte.

M. Tillet, que nous avions déjà pu applaudir mercredi dans le « Chalet » a été un Grenicheux parfait. Il s'est montré excellent comédien.

Le public a bissé le rondo-valse du deuxième acte : « Je regardais en l'air », morceau présentant de réelles difficultés que M. Tillet a su vaincre aisément.

La voix chaude et vibrante du ténor M. Tricot (le marquis) a fait plaisir. Nous n'avons constaté chez ce dernier aucune défaillance marquante.

Enfin n'oublions pas M. Dariman qui a rendu avec assez de naturel le rôle délicat du vieux Gaspard. Il a peut-être montré un peu d'exagération dans la scène de folie et d'avarice.

Les chœurs n'ont pas été chantés toujours en mesure, et la figuration n'était pas très brillante. Nous signalerons en particulier dans cet ordre d'idées la scène du Marché, où les trois catégories de figurants (cochers, domestiques et servantes), reprennent ensemble leurs morceaux.

Et puis, pourquoi dans certains passages tomber dans la grosse farce et dans la charge ? Si les « Cloches » demandent à être données avec brio et entrain, cela n'excuse pas certaines drôleries qui ne font rire que par surprise et qui font chez beaucoup hausser les épaules.

E. C.

La Sainte-Cécile

La fête de la patronne des musiciens prend, dans notre région une importance de plus en plus grande, à mesure que l'étude de la musique prend plus de développement. Toutes les sociétés chorales ou instrumentales apportent un soin tout spécial à la préparation des auditions qu'elles donnent en cette circonstance et s'efforcent de leur donner les caractères de réelles manifestations artistiques. Le public, de son côté, met à suivre ces auditions, un intérêt tout particulier justifié d'ailleurs par le mérite des diverses exécutions qu'il lui est donné d'entendre.

La série des auditions de Sainte Cécile commencée déjà précédemment s'est étendue hier à presque toutes les paroisses de Roubaix et des environs et va se poursuivre pendant plusieurs dimanches.

ROUBAIX. — La « Chorale Notre-Dame » s'est fait entendre, à la grand'messe de sa paroisse, à neuf heures et demie. Sous la direction de M. Albert Duhamel, dont le succès a déjà plusieurs fois consacré le talent comme chef de sociétés, la vaillante phalange a ajouté un fleuron de plus à la couronne qu'elle s'est tressée pendant les cinquante-quatre ans de son existence. Elle a interprété avec sa perfection coutumière, la messe brève, pour soli et chœurs mixtes de Niedermeyer, et les auditeurs ont particulièrement goûté le grand « Credo » pour quatuor, soli et chœurs alternés, de Théodore Dubois, que cette société exécutait pour la première fois. A l'Elévation, un « O Salutaris », de M. Verguet, a été interprété avec talent qui a été hautement apprécié par M. De Nervilen, ténor, Dewisspelaere, baryton, avec accompagnement de violon, par M. Duhamel, et d'orgue, par M. Koszul. Aujourd'hui, lundi, la « Chorale Notre-Dame » fait célébrer, à neuf heures et demie, un obit pour le repos des âmes de ses membres honoraires et actifs. Elle interprétera, pendant la cérémonie, la messe funèbre de Gounod.

— La « Fanfare Delattre » a donné son audition, dans la même église, pendant la messe de onze heures et demie. Son programme se composait de : « Les Triumvirs », par Baudouck, « Fantaisie originale », par Turina, et ouverture de l' « Etoile du Nord », de Meyerbeer. Nos concitoyens savent avec quelle compétence et quelle autorité M. Louis Knorr dirige sa phalange de musiciens, qui, pour leur part, grâce à un travail persévérant, parviennent à une remarquable sûreté d'exécution, à une homogénéité parfaite dans le rythme et les sonorités et à une expression exacte des sentiments renfermés dans les phrases musicales. Dans l'interprétation des trois derniers numéros de son programme d'hier, la « Fanfare Delattre » a manifesté, une fois de plus, ces qualités qui caractérisent une bonne société de musique et font également honneur au chef et aux exécutants.

— Le « Choral Nadaud » a fêté la patronne des musiciens en se faisant entendre à Saint-Martin, pendant la messe de midi. Les œuvres interprétées ne sont pas favorables pour faire valoir les éléments et les qualités artistiques d'une excellente société chorale telle que le « Choral Nadaud » et manquent pour la plupart de sens vraiment religieux. Néanmoins, grâce à l'habile direction de M. Minssart, qui sait inculquer à ses chanteurs les remarquables qualités qu'il possède à un si haut degré, cette société a tiré tout le parti possible de ces œuvres et son audition mérite les éloges les mieux motivés. Il convient de signaler la parfaite fusion des voix, l'ampleur et le moëlleux de sonorité, la netteté dans les mouvements combinés des diverses parties et la souplesse dans les nuances. Toutes ces qualités se sont successivement affirmées dans l'interprétation du « Sub tuum » de Bertini, dans l' « Agnus Dei » de Samie et dans le grand chœur « Gloria Patri ». M. Minssart a chanté l' « Ave Maria » de Bax avec le talent dont il a donné de si nombreuses preuves. Par une heureuse innovation, l'audition a eu lieu dans la chapelle de la Sainte-Vierge, ce qui a permis de se servir, pour l'accompagnement, de l'orgue de chœur qui était tenu par M. Meyer, le distingué organiste de la paroisse. A l'issue de la messe, les membres de la société sont allés porter, au monument Nadaud, un témoignage de filial hommage à l'illustre chansonnier roubaisien dont elle porte le nom avec une légitime fierté.

— A dix heures une foule énorme se pressait dans l'église de Saint-Sépulcre, pour entendre exécuter par la maîtrise de la paroisse, sous la direction de son nouveau chef M. Arthur Vandermeren, la messe de Bazin. L'exécution a été en tout point irréprochable. MM. Alphonse Liégeois, Carrette et Debruyne, solistes, ont chanté dans la perfection. L'orgue était tenu par M. Vaillant.

— A Saint-Jean-Baptiste. — La société chorale « Saint-Jean-Baptiste » a fêté dimanche la Sainte-Cécile. Elle a exécuté, à la grand'messe, sous la direction autorisée de M. Lardinois, la messe en « la » de Th. Dubois, orchestrée pour quatuor, orgue et harpe par M. Rosticher, organiste de la paroisse. Les solis ont été chantés par MM. Dubar, Merchez, et Rosticher fils, qui ont fait ressortir les beautés de ce chef-d'œuvre du maître.

A l'offertoire, M. Rosticher a exécuté la « Marche triomphale » de Lemaigre : à l'Elevation, M. Dubar a très bien interprété la « Salutation Angélique » de Yung. Après la communion, un violoniste de talent, M. Derreumaux, a donné une mélodie de Théodore Dubois avec accompagnement d'orgue.

A une heure, les membres de la chorale « Saint-Jean-Baptiste » se sont réunis en un banquet, au Patronage St-Augustin.

ROUBAIX. — La « Grande-Harmonie » exécutera les morceaux suivants à la messe de Sainte-Cécile aujourd'hui, lundi, à midi, à Saint-Martin. 1. Allegro de la 5e Symphonie de Mendelssohn ; 2. Sélection sur « Manon » de J. Massenet.

— A propos de la « Grande-Harmonie », nous extrayons les lignes suivantes de la « Semaine Musicale » de Lille :

« Nouvelles musicales. — C'est avec le plus grand plaisir que nous annonçons que le « Club des Vingt » organise une solennité musicale, avec le concours de la « Grande-Harmonie » de Roubaix, pour le dimanche 16 décembre, à trois heures et demie, à l'Hippodrome lillois.

» Roubaix, réputé comme la première harmonie de France et le « Club des Vingt », dont l'éloge n'est plus à faire, assurent un grand succès à cette réunion. Les amateurs de musique de Lille et des environs ne manqueront pas semblable occasion. Le programme, que nous donnerons prochainement, promet une exécution artistique de grande valeur. La location se fait chez MM. E. Français et Cie, boulevard de la Liberté, 109. Nous engageons à se presser pour les places. »

— La « Concordia-Harmonie ». — Dimanche, à midi, la « Concordia-Harmonie » s'est fait entendre en l'église Sainte-Elisabeth. Elle a interprété : « Les Quatre âges de l'Homme » et « La Bénédiction des poignards », sous la direction de son chef, M. Lauridant. Cette exécution a été en tout point parfaite. A la sortie de la messe, cette société a fait une promenade en ville.

Le banquet. — A quatre heures, les membres de la « Concordia » se sont réunis en leur local, chez M. Félix Delathouwer, cafetier, rue Pierre-Motte, pour leur banquet annuel. Le banquet était présidé par M. Paul Six, le sympathique président.

Au champagne, M. Ernest Vanneberge, sergent-major, ouvre la série des toasts ; il a remercié, en termes heureux, le président, M. Paul Six, du concours si dévoué qu'il ne cesse de donner à la « Concordia ». Sur sa demande, un chaleureux vivat lui a été chanté. Ce dernier a, en quelques mots, assuré la société de tout son dévouement pour sa bonne marche, puis il a adressé des remerciements à M. Lauridant, directeur ; M. Lherisson, sous-directeur, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux invités : MM. Edouard Vandermech, président, Henri Wattrelos, vice-président, et Dhaene, membre du « Cercle des Intimes », et au représentant du « Journal de Roubaix ». Tous ont pris successivement la parole. Des vivats ont ensuite été chantés en leur honneur.

Durant tout le banquet, qui a été fort animé, la note gaie a été donnée par le groupe de la section des jeunes hommes. Un concert improvisé a clôturé cette première journée de la fête.

TOURCOING. — La Musique Municipale a fêté la Sainte-Cécile dimanche. Elle s'est fait entendre à la messe paroissiale de dix heures, célébrée à l'église du Sacré-Cœur. Notre excellente harmonie a successivement exécuté, sous l'habile direction de son chef, M. Grisey, « Kourko », marche, de Joubert, l' « Aveugle de Tolède », ouverture symphonique de Mehul, « Zaïre de Nella », de Rossini et un allégro militaire.

L'après-midi, un grand concert a été donné dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville. Les différents artistes qui se sont fait entendre ont été très applaudis. Nous reviendrons sur ce concert.

Enfin à 7 heures, un banquet présidé par M. Salembien, adjoint au maire, a été servi à l'Hôtel-de-Ville.

— La brillante fanfare, les « Amis-Réunis », a exécuté, dimanche, à 11 heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, plusieurs morceaux de grand caractère : Les ouvertures de « Sardanapale » et de « La Souveraine ».

— Dimanche, la maîtrise de la paroisse Notre-Dame de Lourdes a fêté la Sainte-Cécile. Elle s'est fait entendre pendant la messe de dix heures ; sous l'habile direction de son chef, M. Arthur Merckaert, elle a interprété la messe Sainte-Cécile. Les soli étaient chantés par MM. Cyrille et Charles Rollens. A l'offrande, M. De Balthazar a chanté le « Sanctus » de Beethoven, accompagné de M. Thomas, violoniste M. Auguste Lambin l'excellent organiste de la paroisse, a joué quelques morceaux de son répertoire.

— La société chorale « L'Echo de la Frontière » a interprété dimanche à la chapelle de la Marlière une messe de grand caractère.

L'ÉLECTION DE LA-BASSÉE

Hier, dimanche, ainsi que nos lecteurs le savent, a eu lieu, dans le canton de la Bassée, une élection au conseil général, en remplacement du regretté M. Max Brame. Deux candidats étaient seuls en présence, M. Gustave Barrois-Brame, gendre du regretté défunt et un socialiste révolutionnaire, le citoyen Isaïe Caillet, ancien employé de la régie.

Les radicaux, faute de mieux, avaient fait annoncer leur intention de voter pour ce dernier, de telle sorte que le chiffre des voix obtenues par le citoyen Isaïe Caillet représente non la force des collectivistes, mais celle de la coalition de tous les partis d'extrême gauche.

M. Max Brame avait été élu le 31 juillet 1898 par 3.235 voix sur 4.911 inscrits et 4.063 votants contre 634 obtenues par un socialiste, le citoyen E. Sohier. Voici les résultats de l'élection d'aujourd'hui :

Inscrits, 5.022 ; votants, 4.167. M. Barrois, 3.381 voix ; M. Caillet, 708 ; blancs et nuls, 76.

M. Gustave Barrois-Brame est élu.

BELGIQUE

COURTRAI

L'ASSASSINAT DE PARMENTIER

Les aveux de Verstraete

Un de nos correspondants nous annonce par dépêche dimanche soir, que Verstraete, l'assassin présumé du vieillard Parmentier, est entré dans la voie des aveux et avait reconnu sa culpabilité. On a retrouvé deux louis cousus dans la ceinture de son pantalon et une autre pièce de vingt francs cachée sous une doublure.

ARRESTATION D'UN LILLOIS PRIS EN FLAGRANT DELIT DE VOL. — Dimanche matin, à 9 heures, la police de Courtrai a mis en état d'arrestation un individu arrivé le matin même de Lille, au moment où il venait de dérober un paire de bottines d'une valeur de onze francs, chez M. Staes Oscar, négociant, rue Longue-des-Pierres, 11.

Le voleur amené au bureau de police a été fouillé et trouvé en outre porteur d'un foulard dissimulé dans son pantalon. Interrogé par M. le commissaire adjoint Dussolier, sur la provenance de cet objet, il a déclaré l'avoir volé dans la boutique de M. Henri Lahousse, mercier, rue Longue-des-Pierres. L'individu dit se nommer Arthur Monchaux, âgé de 18 ans, ébarbeur en acier, né à Lens, Pas-de-Calais, et demeurant rue du Grand-Balcon, 22, à Lille, chez Mme Vve Planquart.

Dans son porte-monnaie se trouvait une somme de 7 francs 60, et un ticket de troisième classe aller et retour de Lille à Courtrai. Le ticket avait été délivré à 5 heures du matin. Le prisonnier était de plus porteur d'une arme prohibée, un coup de poing américain, qu'il dit avoir acheté à un Italien, à Lens. Arthur Monchaux a été conduit au Palais de Justice devant M. le juge d'instruction Pringiers, qui l'a fait écrouer, vers 4 heures à la maison d'arrêt.

EXPOSITION ARTISTIQUE. — Le peintre Albert Caullet, ouvrira mercredi prochain 28 novembre à 10 heures du matin, une exposition de ses œuvres, au salon des Grandes Halles. L'exposition restera ouverte jusqu'au 18 décembre inclusivement.

BRUXELLES

L'ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION. — Cet enseignement avant et après les heures de classe n'était pas, on le sait, organisé jusqu'ici dans les écoles communales de la ville de Bruxelles.

Le « XXe Siècle » affirme que l'autorité religieuse a pris des mesures spéciales et s'est mise d'accord avec l'autorité communale pour que cet enseignement puisse dorénavant être donné.

Douze vicaires des paroisses de la ville et six aumôniers choisis spécialement à cet effet parmi le clergé du diocèse par le cardinal archevêque seraient chargés de donner les cours.

RENAIX

La tentative d'assassinat sur le commissaire de police. — Arrestation du principal coupable

Nous recevons de notre correspondant de Renaix la nouvelle de l'arrestation d'un des auteurs de l'attentat commis contre M. Verbaet, commissaire de police de cette ville. C'est un nommé Cyrille Vandenhecke, âgé de 27 ans, contre-maître de tissage, né et demeurant à Renaix, marié et père de deux enfants. Arrêté dimanche matin, il a été transféré à une heure et demie de l'après-midi à la prison d'Audenarde.

Vandenhecke a déclaré d'abord avoir quitté son travail à cause d'une maladie, mais peu après, il a dit que c'était pour se soustraire aux exigences de son patron.

A Bruxelles, où il s'était rendu en quittant Renaix, il avait fait la connaissance d'une femme qui l'accompagna dans ses voyages à Gand et ailleurs. Elle ne le quitta qu'avant d'arriver à Herseaux où le fugitif était arrivé samedi soir sans savoir lui-même d'où il venait.

On a appris également que le surlendemain du crime, le 13 novembre, étant à Bruxelles, Vandenhecke se rencontra avec un des chefs du parti socialiste de Renaix et qu'il lui emprunta de l'argent pour revenir dans sa ville natale. Mais au lieu de revenir, il se rendit dans plusieurs villes dont il prétend aujourd'hui avoir oublié les noms.

On croit voir bien des mystères dans le voyage de douze jours entrepris par le prisonnier et l'on se demande s'il n'avait pas à faire disparaître des objets compromettants. Quoi qu'il en soit, on le vit pour la première fois samedi soir à Renaix, mais la gendarmerie, qui n'avait aucun mandat, n'osait l'arrêter. La victime elle-même, M. Verbaet, lança un télégramme au Parquet et le fit arrêter ensuite.

TOURNAI

AU CERCLE ARTISTIQUE. — La tombola du Cercle Artistique a été tirée dimanche à midi au local du cercle. En voici le résultat : Le numéro 2.455 gagne le « Sous-Bois-Automne », de Pieter Stobbaerts. Le 2.463 gagne le « Correcteur » (15e siècle), de Léon Corthals. Le 5.042 gagne « Caritas », bas-relief de Hippolyte Le Roy. Le 4.306 gagne « La Fin du Roman », crayon de Ernest Marnesse. Le 4.045 gagne une aquarelle de Lecomte. Le 662 gagne « La Mère et l'Enfant », bas-relief en étain de Du Bois. Le 1266 gagne un chandelier en cuivre, art nouveau, sortant d'un atelier de Munich.

CHEZ LES FRERES. — La section dramatique du patronage Saint-Louis a donné dimanche soir, devant une salle comble, deux comédies : « Le Cousin d'Amérique », d'une facture originale ; et l' « Oncle Dindonneau », une plaisante et juste critique des doctrines de Darwin. La symphonie des concertants qui s'était chargée des entr'actes, a, comme d'habitude, remporté un franc succès.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VINCENT-VERNIERS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Adolphe VINCENT dit BURY, boucher-chevilleur, décédé à Roubaix, le 24 novembre 1900, à l'âge de 61 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 26 courant, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 27 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 168.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Fursu d'Assise, à Tourcoing-lez-Francs, le mardi 27 novembre 1900, à 10 h. 1/2 (les Laudes à 10 heures), pour le repos de l'âme de Madame Henri DELCOUR, née Catherine DELAVIE, membre du Tiers-Ordre de Saint-François, décédée à Tourcoing, le 22 octobre 1900, dans sa 87e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu avis du décès de Dame Rose-Ursule LECLERCQ, veuve de Louis-Dominique MABILLE DE PONCHEVILLE, pieusement décédée à Tourcoing, à l'âge de 90 ans, sont priées d'assister au Service qui aura lieu lundi, 26 courant, à 9 h. 1/2, à l'église du Sacré-Cœur sa paroisse, d'où son corps sera conduit à la gare pour être inhumé au cimetière de Valenciennes dans le caveau de la famille. 70600

COMBAT DE COQS

ROUBAIX. — Lundi 26 novembre, à l'Enfle, partie morte 2/3 pour 50 francs. Paire de plaisir à 10 francs. Mise au parc à 6 heures précises. 75334d

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1.25
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire (deuil)	2.50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	1.75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	2.75
Même boîte deuil, imprimées	3.50
» » » (gravure)	4.50

Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

ETAT-CIVIL

ROUBAIX. — Déclarations de naissances du dimanche 25 novembre. — Edouard Tonneau, rue Heilmann, 53. — Lucienne Casterman, rue Desaix, 8. — Charles Mignot, rue d'Oran, 156. — Flore Lesaffre, rue du Hutin. — Jean Leconnet, rue Jouffroy, 45. — Isidore Soete, rue Thècle, 42. — Albertine Six, rue de la Vigne, 18.

Publications de mariages. — Auguste Vansteene, 26 ans, journalier, à Lille, et Léa Ramon, 20 ans, encaisseuse, à Lille. — Léopold Kegels, 22 ans, mannelier, à Mouvaux, et Marie Beel, 23 ans, couturière, à Mouvaux. — Jules Lechêne, 41 ans, commissionnaire public, rue de Soubise, et Anna Weiss, 45 ans, ménagère, rue de Soubise. — Charles Demeyer, 28 ans, tisserand, rue de Beaurewaert, 12, et Zoé Verhelle, 35 ans, ménagère, rue de Beaurewaert. — Albert Gérard, 26 ans, tisserand, rue Watt, cour Six, 23, et Marie Pattyn, 18 ans, soigneuse, rue de la Perche, cour Briet, 16. — François De Vogelaere, 27 ans, tisserand, rue des Anges, cour Bodin, 5, et Virginie Dutilleul, 41 ans, ménagère, rue Fulton, cour St-Jean, 3. — Georges Delhuvenne, 25 ans, magasinier, à Croix, et Marie Nonne, 21 ans, soigneuse, rue Bourcelat, 23. — Charles Hillier, 26 ans, garçon de recettes, à Tourcoing, et Léa Crombez, 18 ans, sans profession, à Tourcoing. — Jean-Baptiste Colpaert, 58 ans, voiturier, rue de la Balance, 77, et Emma Vannestbroucke, 29 ans, servante, rue Pellart, 5. — Alphonse Carpentier, 25 ans, ébéniste, rue Pierre-de-Roubaix, 241, et Victorine Williame, 19 ans, dévideuse, rue de Condé, 25. — Adolphe Hosse, 31 ans, journalier, rue Ste-Elisabeth, cour Duforest, 14 et Philomène Deronne, 53 ans, soigneuse, rue Ste-Elisabeth, cour Duforest. — Denis Capelle, 33 ans, compositeur-typographe, rue de la Vigne, 15, et Zulma Marissal, 34 ans, piqûrière, rue de la Vigne, cour Delattre, 6. — Charles Mahieu, 24 ans, serrurier, rue de l'Ommelet, 119, et Marie Turpin, 25 ans, couturière, angle de la rue Lacroix et place de la Nation. — Henri Delannoy, 21 ans, aiguiseur, rue Desaix, 14, et Julie Vandermeersch, 19 ans, tisserande, rue de Mons, 11. — Alexandre Vandevelde, 23 ans, apprêteur, Grande-Rue, 113, et Célina Snappe, 20 ans, soigneuse, ruelle du Ballon, 72. — Achille Delcroix, 25 ans, employé de commerce, rue Labruyère, 71, et Pauline Monnier, 21 ans, sans profession, rue de Menin, 14. — Joseph Gaillard, 26 ans, employé de commerce, rue de Croix, 21, et Euphrasie Locus, 27 ans, journalière, rue Descartes, fort Sioen, 4. — Désiré Dubos, 49 ans, contre-maître de tissage, à Wattrelos, et Elisabeth Coutsier, 30 ans, tisserande, rue Blanqui, 2. — Louis Parent, 44 ans, messager, à Wattrelos, et Marie Ceetsier, 35 ans, tisserande, rue Blanqui, 2. — Louis Rose, 22 ans, ajusteur, à Lens, et Emilie Laurent, 24 ans, ménagère, à Lens. — Félix Gaudé, 25 ans, cordonnier, à Roubaix, et Lucie Pommey, 22 ans, couturière, à Lille.

Déclarations de décès. — Floris Lecomte, 53 ans, tisserand, rue Malplaquet, cour Facon, 17. — Julien Corpentier, 3 ans, rue Lacroix, 12. — Emile Caus, 35 ans, trieur, rue de Blanchemaille. — Alexis Jacquemain, 46 ans, tisserand, rue de Bouvines, cour Fontier, 27.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 25 novembre. — Albert Wylin, rue de l'Ermitage, 71. — Polydore Lefèvre, rue de Moscou. — Valentine Vanrullen, rue de Wasquehal, 56. — Omer Logie, rue de la Cité, 85. — Louis Reynaert, rue de Jemmapes, maisons Dhaze. — Olga Wyseur, rue des Bonnets.

Déclaration de décès. — Clémence Marlière, 59 ans, cafetière, rue Louis-Leloir, 21.

CROIX. — Publication de mariage du 25 novembre. — Georges Delhuvenne, 23 ans, magasinier à Roubaix et Marie Noppe, 21 ans, soigneuse à Roubaix.

LYS. — Publications de mariage du 25 novembre. — Maurice Maille, 21 ans, employé et Marie Pelikken, 19 ans, journalière. — Georges Toulemonde, 30 ans, cultivateur à Hem et Laure Bossut, 25 ans, sans profession à Lys.

HEM. — Publications de mariage du 25 novembre. — Gustave Deledique, 25 ans, tisserand et Marie Lefèvre, 24 ans, journalière. — Georges Toulemonde, 30 ans, cultivateur à Hem et Laure Bossut, 25 ans, sans profession, à Lys. — Henri Devos, 22 ans, broyeur et Aline Plateau, 15 ans 1/2, dévideuse.

L'un des Gérants : ALFRED MESSIAEN.
Imprimerie ALFRED REBOUX, Grande-Rue, 71, Roubaix.
Composé sur les Machines Linotype.
WALTER BEHRENS, 13, rue Drouot. — PARIS.
Imprimé sur presse rotative Derriey.

DERNIÈRE HEURE

3e ÉDITION (De nos correspondants et par fil spécial.) 3e ÉDITION

M. KRUGER A PARIS

La journée de lundi

Paris, 25 novembre. — Les réceptions des délégués irlandais, de la Ligue auvergnate, et de différentes délégations et personnalités qui ont sollicité l'honneur de présenter leurs hommages au président Kruger auront lieu demain matin et se continueront mardi.

Il est certain que le président Kruger a conféré aujourd'hui, sur la question d'assister, oui ou non, au banquet de l'Hôtel-de-Ville. Nous savons, d'autre part, de bonne source, que le docteur Leyds, au nom du président, négocie, en ce moment, à ce sujet, avec le gouvernement, qui insisterait, nous assure-t-on, pour voir réduites aux strictes proportions d'une simple visite en Chambre de délibération, la réception du président Kruger à l'Hôtel-de-Ville.

A six heures et demie, M. Van den Hœven, secrétaire de la légation du Transvaal, a fourni les renseignements officiels suivants sur la journée d'aujourd'hui. Il a déclaré que le président Kruger avait fait déposer sa carte chez M. Loubet. Demain matin, le président conférera, à nouveau, avec le docteur Leyds et les ministres ; il recevra le baron d'Anethan, chargé d'affaires des Pays-Bas, qui viendra lui remettre une dépêche, publiée déjà, de la reine Wilhelmine et lui dire que le gouvernement hollandais est entièrement à sa disposition.

Paris, 23 novembre, 1 heure 30. — Le secrétaire du président Kruger nous a déclaré ce soir que le président partirait demain à midi pour aller visiter les Champs-Elysées et l'Arc de Triomphe. Il pénétrera probablement dans l'enceinte de l'Exposition pour y voir les derniers vestiges du pavillon du Transvaal. L'itinéraire sera réglé demain matin de concert avec le préfet de police.

LES MANIFESTATIONS DEVANT L'HOTEL SCRIBE

Paris, 26 novembre. — Les manifestations se sont renouvelées pendant la soirée devant l'hôtel Scribe. Vers dix heures, plusieurs bandes poussant des cris de « Conspuez l'Anglais ! » et chantant des refrains sont violemment dispersées par la police et une vingtaine d'arrestations ont été opérées. Une de ces bandes avait manifesté devant le magasin d'un cordonnier anglais et rue de Rivoli devant les hôtels Brigton et Windsor, aux cris de « Conspuez l'Anglais ! Conspuez Chamberlain, assassin ! »

A minuit, le boulevard, très animé, a repris sa physionomie habituelle. Le nombre des arrestations s'élève, pour la journée, à une quarantaine. La plupart n'ont pas été maintenues.

UNE ELECTION SENATORIALE

Agen, 25 novembre. — Une élection sénatoriale a eu lieu aujourd'hui pour le remplacement de M. Faye, ministériel décédé. Trois tours de scrutin ont été nécessaires. Au troisième tour, M. Girèsse, progressiste, a été élu par 361 voix ; M. Belhomme, radical-socialiste, a obtenu 112 voix. C'est un échec sérieux pour la politique ministérielle.

EXPLOSION D'ACETYLENE DANS L'AUBE UN HOTEL EFFONDRE. — QUATRE MORTS VINGT BLESSES

Aix-en-Othe (Aube), 25 novembre. — Ce soir, à six heures, un appareil à acétylène, servant à l'éclairage de l'hôtel du Commerce, où devait avoir lieu un banquet de Sainte-Catherine, a fait explosion. L'immeuble a été détruit en partie. Quatre cadavres, dont celui de la patronne de l'établissement, ont été retirés des décombres ; 20 personnes ont été blessées.

L'ETAT DE L'EMPEREUR DE RUSSIE

Livadia, 25 novembre. — L'empereur a passé d'une façon calme la journée d'hier. A trois heures de l'après-midi, la température du corps s'élevait à 39 degrés 7 et le nombre des pulsations était de 88. A neuf heures du soir, la température était de 39 degrés et le nombre de pulsations de 80.

Le souverain a bien dormi pendant la nuit. Ce matin, il se trouvait bien et l'état de ses forces était satisfaisant. On ne constatait aucune complication. A neuf heures du matin, la température du corps était de 37 degrés 5 et le nombre de pulsations de 75.

NAUFRAGE D'UN VAPEUR AMERICAIN VINGT-SIX VICTIMES

New-York, 24 novembre. — Le « Saint-Olof », vapeur de cabotage, de Québec, a fait naufrage mercredi soir, sur la côte du Labrador. Toutes les personnes à bord, au nombre de 26, ont péri.

LES AFFAIRES DE CHINE

SEANCE FINALE DU CORPS DIPLOMATIQUE LE REGLEMENT DES NEGOCIATIONS

Pékin, 24 novembre. — Le corps diplomatique a tenu ce matin sa séance finale. Il est tombé d'accord sur les conditions du traité préliminaire ; il ne reste plus qu'à obtenir l'approbation de plusieurs gouvernements pour entamer les négociations définitives avec les plénipotentiaires chinois.

Les termes exacts du règlement n'ont pas été communiqués. On croit généralement que les grandes lignes de ce traité sont en substance celles énoncées dans la note de la France aux puissances, à savoir : 1. La punition des principaux coupables ; 2. Le paiement, par le gouvernement chinois d'indemnités proportionnées aux torts soufferts par les nationaux des divers états civilisés ; 3. La détention de forts détachements pour garder les légations ; 4. L'occupation de certains points entre Pékin et Takou.

Dernières nouvelles régionales

LES FETES A L'OCCASION DE LA DECORATION DE LILLE. — A deux heures, un déjeuner intime réunissait dans l'un des salons du restaurant Divoir les membres du comité et les présidents de plusieurs des sociétés qui avaient fait partie du cortège. Au dessert plusieurs toasts ont été portés par M. Eloir à M. Engels, fondeur qui a exécuté l'écusson apposé sur la colonne et à la presse, M. Frère, président de la société de gymnastique l' « Union Tourquennoise » au comité organisateur de la fête par M. Wachmar-Oudart, secrétaire général du comité.

Le soir, de huit heures à dix heures, la musique du 43e régiment de ligne a donné sur le perron du grand garde un concert, qui a obtenu beaucoup de succès.

A dix heures a été tirée sur la grand place, une pièce d'artifice représentant une croix de la Légion d'honneur dans laquelle on lisait cette inscription : « La Ville de Lille a bien mérité de la Patrie. » Un cordon de lanternes vénitiennes rouges, illuminait la Grande-Place.

LA GREVE DES CAMIONNEURS A LILLE. — Dans une réunion tenue dimanche matin, vers dix heures, au siège du syndicat, à laquelle assistaient une quarantaine d'ouvriers, après avoir examiné les réponses faites par les patrons, les camionneurs et charretiers de Lille ont décidé de cesser le travail à partir de lundi matin.

DEUX SUICIDES EMOUVANTS A LILLE. — UN COMINOIS ET UN ROUBAISIEN. — Dimanche, vers 6 heures du soir, le nommé J.-B. Leclercq, âgé de 51 ans, né à Comines, a été trouvé mort sur son lit. Il s'était tiré un coup de révolver dans la bouche.

Le même jour, vers 7 heures du soir, un logeur qui s'était fait inscrire sous le nom de Durand, âgé de 32 ans, représentant de brasserie à Roubaix, a été trouvé asphyxié au n. 21 de la rue du Faubourg de Béthune. Des constatations faites par le médecin, le décès remonterait à six jours. C'est au moyen d'un réchaud que ce malheureux s'était donné la mort.

LA GREVE DES TULLISTES DE CALAIS. — M. Viviani est arrivé à Calais à midi. A trois heures, il a présidé la conférence annoncée, à laquelle assistaient 3.000 grévistes. Les femmes spécialement convoquées étaient très nombreuses et formaient bien les deux tiers de l'assistance. Dans le discours qu'il a prononcé, M. Viviani a vivement encouragé les grévistes à persister dans leur décision de continuer la grève, tant qu'ils n'auraient pas reçu entière satisfaction. Le discours de M. Viviani a été accueilli par le cri de : Vive la grève. La sortie s'est effectuée sans incident.